

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**OBJET :** Avenant n°1 à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le Syndicat « Territoire d'Energie de Loire-Atlantique »

**REF. :** Délibération du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021

**E X P O S É**

La communauté de communes a adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2021 une convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE) - Soutien aux Elus : Qualitatif Organisé Intelligent et Ambitieux (SEQUOIA) » avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, le Syndicat Départemental de l'Energie de Loire-Atlantique et 7 autres établissements publics de coopération intercommunale volontaires.

Ce programme ACTEE-SEQUOIA mobilise des crédits issus des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) alimentés par les entreprises fournissant de l'énergie (TOTAL, EDF, ENGIE, ENI...) sur la période 2022-2023 pour accélérer la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux concourant à la réduction de la consommation d'énergie finale.

Pour mener à bien cette démarche, le syndicat a consolidé son équipe d'ingénieurs avec le recrutement de trois nouveaux collaborateurs afin d'accompagner les communes et intercommunalités dans la réalisation de ce programme

Les audits énergétiques suivants ont été réalisés par des bureaux d'études sélectionnés par le syndicat « Territoire d'Energie Loire-Atlantique » dont les prestations ont été facturées à la communauté de communes qui a perçu les aides et à demander le remboursement du reste à charge aux quatre communes volontaires ci-dessous :

<b>Audits énergétiques réalisés</b>	<b>Montant en € TTC</b>	<b>Aide en € attribuée via les CEE</b>
Mouais : mairie	1 650,00	963,01
St Aubin des Châteaux : mairie	3 093,76	1 804,38
Soudan : groupe scolaire et salles presbytère	6 746,26	3 935,42
Soulvache : école / mairie	3 093,76	1 804,38
<b>Total</b>	<b>14 583,78</b>	<b>8 507,19</b>

L'avenant n°1 a pour objet d'ajuster la maquette financière du programme et les modalités d'aides pour accompagner de nouveaux projets avant le 31 décembre 2023. Sur le territoire de la communauté de communes, les deux opérations suivantes sont concernées avec des frais de maîtrise d'œuvre engagés par les communes et une aide qui sera versée à la communauté de communes qui la reversera aux communes :

Maîtrise d'oeuvre	Montant € TTC	Aide en € sollicitée via les CEE
Noyal sur Brutz : mairie	16 000,00	12 800,00
St Aubin des Châteaux : mairie	8 043,84	6 435,07
<b>Total</b>	<b>24 043,84</b>	<b>19 235,07</b>

Le bureau ayant délégation pour l'adoption de tout avenant à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le syndicat « Territoire d'Energie Loire-Atlantique », il est proposé d'approuver cet avenant n°1 annexé à la présente décision.

### DECISION

Compte tenu de ce qui précède, et après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention de partenariat « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » avec le syndicat « Territoire d'Energie Loire-Atlantique ».
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,  
Le 7 décembre 2023

Le Président,

Alain H

AR-Préfecture

044-200072726-20231207-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-12-2023

Publication le : 07-12-2023

Communauté de Communes Châ

Bureau communautaire du 7 décembre 2023



Le Président,

Alain HUNAUT

# Avenant n°1 à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTEE2

(PRO-INNO 52)

**ACTEE** Action des Collectivités  
Territoriales pour  
l'Efficacité Énergétique

AAP SEQUOIA  
session 2

Entre

La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**, sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7<sup>e</sup>, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET

Le **Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)**, représenté par Raymond CHARBONNIER, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du .....,

Désigné ci-après par « TE44 » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de communes Châteaubriant-Derval**, représentée par Alain HUNAULT, son Président, habilité aux fins des présentes par décision du Bureau du 07 décembre 2023,

Désignée ci-après par « Châteaubriant-Derval » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de communes du Pays d'Ancenis**, représentée par Maurice PERRION, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du .....,

Désignée ci-après par « COMPA » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Pays de Blain Communauté**, représentée par Rita SCHLADT, sa Présidente, habilitée aux fins des présentes par délibération du .....,

Désigné ci-après par « Pays de Blain » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de communes de Nozay**, représentée par Claire THEVENIAU, sa Présidente, habilitée aux fins des présentes par délibération du .....,

Désignée ci-après par « Pays de Nozay » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de Communes de Pornic Agglomération Pays de Retz**, représentée par Jean-Michel BRARD, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du .....,

Désigné ci-après par « Pornic Agglo » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de communes Sud Estuaire**, représentée par Dorothée PACAUD, sa Présidente habilitée aux fins des présentes par délibération du .....,

Désignée ci-après par « Sud Estuaire » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique**, représenté par Nicolas CRIAUD, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du .....,

Désignée ci-après par « Cap Atlantique » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET

La **Communauté de Communes Estuaire et Sillon**, représentée par Rémy NICOLEAU, son Président, habilité aux fins des présentes par délibération du .....,

Désignée ci-après par « Estuaire et Sillon » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

## **Préambule**

Les Parties ont conclu une Convention portant sur la mise en œuvre du programme CEE ACTEE (ci-après « la Convention »).

A la suite d'une réalisation d'actions légèrement différente de ce qui avait été prévu dans la convention, notamment :

- Pour les lots 2 et 3, moins de besoins ont été remontés, avec en plus des coûts plus faibles que prévu

- Pour le lot 4, pour certains membres, de nombreux projets de rénovation énergétique avec MOE ont été engagés dépassant l'enveloppe maximum

et après validation du Jury du Programme ACTEE, les Parties ont souhaité, par voie d'avenant, procéder à la modification de ladite Convention.

Le présent avenant intègre les modifications sus mentionnées.

Ceci étant rappelé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Modification de l'article 2 de la convention**

L'article 2 de la convention est modifié de la manière suivante :

*« Les Bénéficiaires prévoient les actions dont le contenu est détaillé en annexe 1 :*

- *Postes d'économies de flux : 3 ETP seront dédiés à l'accompagnement des territoires dans le dispositif SYDEFI ;*
- *Etudes énergétiques : chaque collectivité ciblera le.s bâtiment.s jugé.s prioritaire.s afin d'y mener des investigations (audits énergétiques)*
- *Stratégie pluriannuelle d'investissement : au terme du diagnostic patrimonial et des investigations menées par les collectivités avec le soutien des économistes de flux, une feuille de route opérationnelle sera proposée pour enclencher les premiers travaux de rénovation énergétique, et prévoir les actions suivantes sur la durée du mandat ;*
- *Les collectivités qui souhaitent développer des solutions de mesure et relève à distance des consommations énergétique pourront les mettre en œuvre via le programme ;*
- *Les projets de rénovation débutant en cours de programme bénéficieront du soutien aux frais de maîtrise d'œuvre définis dans le cadre du programme ACTEE SEQUOIA.*
- *Autres prestations intellectuelles : des prestations d'animation d'ateliers de priorisation et de diagnostic pourront être mises en œuvre après expérimentation sur les 2 EPCI Pilotes dans le cadre de l'AMI CEDRE du programme ACTEE 1*
- *Outils de suivi et de mesure des consommations : l'ensemble des membres du groupement s'est positionné sur l'acquisition d'outils de mesure et de suivi des consommations à l'exception du TE44*

*Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 1 195 188 euros HT entre le 24/02/2021 et le 31/12/2023. Le détail du budget est décrit en annexe 2. »*

### **Article 2 : Modification de l'article 13 de la convention « Durée »**

L'alinéa 1 de l'article 13 de la convention est modifié de la manière suivante :

*« La présente Convention entre en vigueur à sa signature par les Parties et prendra fin au 31/12/2023 ».*

**Article 3 : Modification de l'annexe 1 de la convention**

L'annexe 1 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant.

**Article 4 : Modification de l'annexe 2 de la Convention**

L'annexe 2 de la Convention est remplacée par l'annexe du présent avenant

**Article 5 : Mesures d'ordre**

Toutes les stipulations de la Convention non contraires à celles du présent avenant demeurent applicables, étant précisé que les stipulations du présent avenant prévaudront en cas de contestation.

**Article 6 : Entrée en vigueur**

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties.

Fait en 10 exemplaires originaux (nombre de signataires)

A \_\_\_\_\_, le ...

Pour la FNCCR,  
Le Président,  
Xavier PINTAT

Pour le Pays de Nozay  
La Présidente,  
Claire THEVENIAU

Pour le TE44,  
Le Président,  
Raymond CHARBONNIER

Pour Pornic Agglo  
Le Président,  
Jean-Michel BRARD

Pour Châteaubriant-Derval  
Le Président,  
Alain HUNAULT

Pour Sud-Estuaire  
La Présidente,  
Dorothee PACAUD

Pour la COMPA  
Le Président,  
Maurice PERRION

Pour Cap Atlantique  
Le Président,  
Nicolas CRIAUD

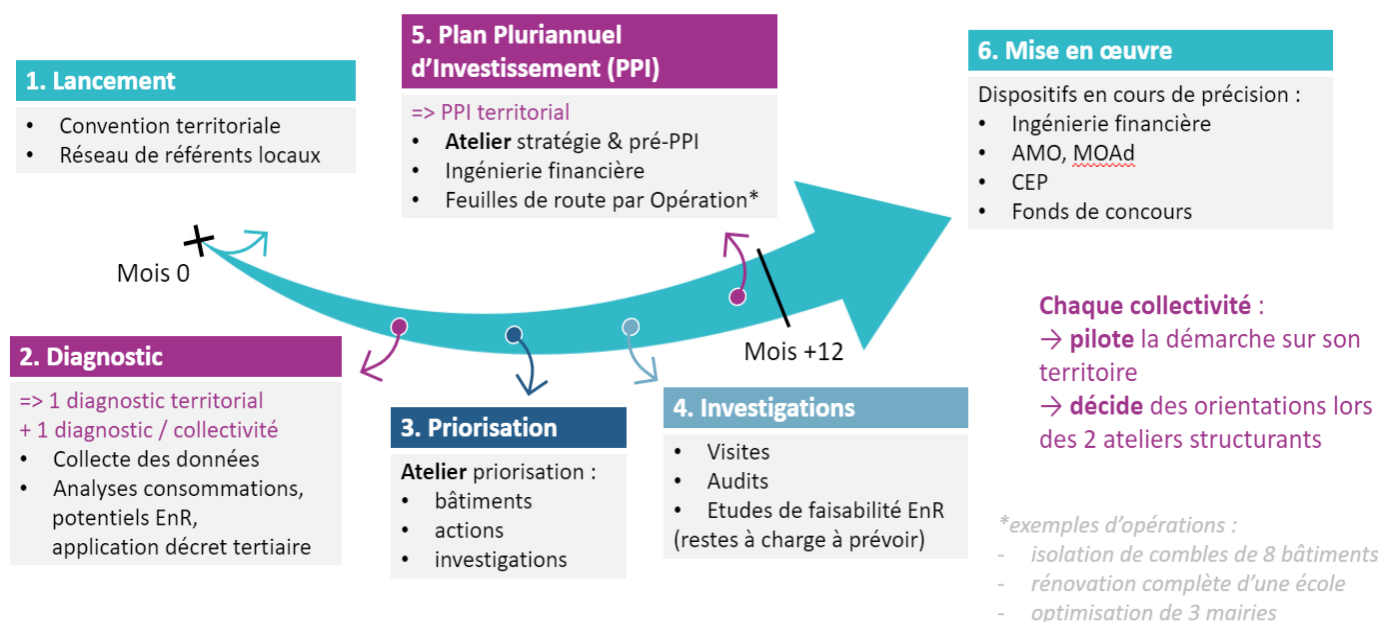
Pour le Pays de Blain Communauté  
La Présidente,  
Rita SCHLADT

Pour Estuaire et Sillon,  
Le Président,  
Rémy NICOLEAU

## Annexe 1 : Actions

### La méthode SYDEFI

La méthode imaginée et mise en œuvre actuellement sur les 2 EPCI pilotes est décomposée en 6 phases, résumées dans le graphique suivant :



Le programme se déroule sur une période de 6 à 12 mois, variable en fonction de la taille du territoire, de la présence ou pas d'un CEP, de la présence actuelle ou non d'un réseau « énergie », etc.

Dans tous les cas, le SYDELA souhaite garder une méthodologie souple et agile, qui s'adapte aux contraintes locales. Notre volonté n'est pas d'imposer un programme au rythme trop soutenu, qui ne permettrait pas une adhésion active et entière du maximum de communes. Nous prioriserons donc une démarche qualitative quitte à devoir allonger la durée de réaliser des PPI. Nous sommes convaincus que les actions du PPI n'en seront que mieux suivies ensuite.

Les phases de l'accompagnement sont les suivantes :

#### 1. Lancement du programme

#### Concertation et engagement des communes

La démarche collective SYDEFI s'appuie sur l'expérience de l'accompagnement des PCAET : générer un plan d'action ambitieux par l'émulation et l'intelligence collective. Afin d'y parvenir, il est

important de pouvoir avoir l'adhésion des communes dès le démarrage du programme (les Communautés de Communes étant naturellement plus impliquées au départ car porteuses de l'engagement). Cette adhésion jouera également sur la facilité à pouvoir accéder rapidement aux données du patrimoine. Elle nécessite une approche en plusieurs phases :

- Information et présentation de la démarche au niveau communautaire (conseil ou bureau/commission)
- Information au niveau local
- Nomination d'un « binôme » élu.e / représentant.e des services référents du programmes et interlocuteurs du SYDELA (donc avec une mission et du temps dédié) pour chaque collectivité
- Conventionnement entre le SYDELA et la collectivité

Cette étape peut prendre par expérience, plusieurs semaines, et n'est pas à négliger pour la bonne réussite du programme et l'engagement des travaux.

Le fort renouvellement des équipes municipales lors des dernières élections et le contexte sanitaire difficile sont également des facteurs qui impactent la mise en marche des équipes dans le programme.

### **Conventionnement et engagements**

Pour les phases pilotes du programme CEDRE, nous avons conventionné avec un accord-cadre unique liant le SYDELA, l'EPCI et les communes. Les études sont menées par notre groupement de commande (il n'y a pas d'aides ACTEE sur le programme CEDRE pour les études).

Pour le programme SEQUOIA nous procéderons différemment afin de pouvoir regrouper les engagements des collectivités suivant le dispositif ACTEE : mutualisation des postes d'économies de Flux par le SYDELA, commande des études en direct par les collectivités via un groupement d'achat, investissements des collectivités qui le souhaitent dans des instruments de mesure/pilotage en direct, et financement des couts de maitrise d'œuvre par les communes qui sont maîtres d'ouvrage. L'organisation contractuelle est développée en fin de document.

### **Constitution du réseau des référents ACTEE**

La démarche collective sera initiée par la constitution et la réunion du réseau des référents ainsi créé, que nous animerons avec les référents de l'EPCI et le CEP présent sur le territoire.

## **2. Diagnostic du patrimoine**

### **Remontée des données**

La phase initiale de remontée des données est la phase primordiale pour à la fois avoir une vision exhaustive des enjeux, mais ne pas devoir passer plusieurs mois pour constituer cette base.

Les communes adhérentes au service CEP seront plus faciles à accompagner car la majorité des données est déjà compilée. Il y aura tout de mêmes des données manquantes : historique des consommations et travaux depuis 2010 par exemple pour les bâtiments soumis au décret tertiaire.

Nous concentrerons ces données sous 2 outils : DEEPI en tant que logiciel de suivi énergétique disponible auprès de chaque collectivité, et un outil type Excel pour agréger et travailler à l'analyse de ces données par EPCI et l'extraction d'indicateurs, graphiques et rapports d'analyse.

## **Le patrimoine concerné par la candidature**

L'engagement des EPCI nous permet d'avoir une vision claire du potentiel à étudier, puisque l'ensemble des collectivités représentées sont adhérentes au groupement d'achat d'énergie (électrique et/ou gaz). Ainsi, nous avons recensé un **patrimoine de 1 800 sites** qui seront diagnostiqués et analysés (consommations, coûts, émissions de GES, travaux prévus...). Le graphique ci-dessous détaille le patrimoine par typologies de bâtiments. Il est évident qu'une partie de ce patrimoine sera moins prioritaire (déchèteries, ..).

Cette vision nous permet :

- de pouvoir cibler plus rapidement les enjeux sur le nombre de sites fortement consommateurs (piscines, santé, ...)
- de prévoir des opérations et actions spécifiques à certaines cibles qui ont des contraintes ou caractéristiques particulières (locaux de gendarmerie ou SDIS par exemple)
- d'envisager le volume d'actions « classiques » qui pourraient être mises en œuvre et mutualisées (isolation des combles, changements de menuiseries, fin programmée des chaudières fioul...).

## **Compilation et indicateurs utiles**

Le diagnostic du patrimoine de chaque commune et EPCI fait l'objet d'un rapport, dans lequel sont compilées toutes les informations utiles à la prise de décision pour le lancement des opérations de rénovation du patrimoine : bâtiments classés par niveaux de consommation, de charges, d'émissions de GES, etc.

## **La prise en compte du décret tertiaire**

Le décret tertiaire apporte une contrainte supplémentaire aux communes, sur les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> mais aussi, voir surtout pour les petites communes, parce qu'il nécessite de répertorier les surfaces des bâtiments sur des unités parcellaires, donc soumis au décret par cumul des surfaces. La figure suivante illustre la situation de beaucoup de petites communes : mairie, école, garderie et restaurant scolaire sur des parcelles attenantes.

L'objectif du programme est à terme d'avoir une vision claire pour chaque commune et EPCI des bâtiments concernés, *a minima* les sites et les objectifs à atteindre. Seul le CEP sera à court terme mobilisé sur un accompagnement « clé en main » sur l'ensemble du processus, y compris (selon dispositions de l'outil) l'enregistrement sur OPERAT.

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a initié une analyse du nombre de bâtiments soumis au décret, qui illustre la part importante du parc concernée : environ 1/4 dans le cas de cet EPCI (53 sur 193).

## La place des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables contribuent pleinement aux efforts des collectivités pour la rénovation énergétique de leur patrimoine :

- Autoconsommation énergétique : photovoltaïque et solaire thermique
- Fin programmée des chaudières fioul : chaudières bois/granulés souvent préconisées en remplacement
- Objectifs de réduction des consommations finales pour le décret tertiaire : géothermie associée à un bouquet de travaux pour passer en réseau de chauffage basse température
- Mutualisation de chaufferies sur des bâtiments proches, voire réseau de chaleur associé à des travaux de rénovation du bâti et/ou des voiries

Le SYDELA, avec ses partenaires relais, propose déjà un accompagnement adapté sur tous ces projets :

- Information et sensibilisation
- Notes d'opportunité gratuites afin de cerner les contours techniques et économiques des projets, et d'écartier les solutions les moins pertinentes
- Etudes de faisabilité : le SYDELA dispose de marchés à bons de commande auprès de bureaux d'études spécialistes et reconnus sur les sujets. Ces études sont subventionnées par l'ADEME sur la chaleur renouvelable et la collectivité n'a à son compte que le reste à charge.
- Missions d'AMO, suivi des travaux et de l'exploitation/performances
- Mise en valeur des opérations : inaugurations, visites, fiches « Retours d'Expérience », etc.

Le document en annexe présente ces différentes missions.

L'objectif du SYDELA est de pouvoir, dès la phase de diagnostic, identifier les projets qui seraient susceptibles d'inclure des équipements EnR lors des travaux de rénovation. Ainsi, nous éviterons les projets de rénovation où l'EnR est écartée par les entreprises au profit de solutions moins pertinentes, techniquement et/ou économiquement.

Pour cela le SYDELA proposera aux collectivités, pour les bâtiments et zones les plus pertinents, des notes d'opportunité en complément des rapports de diagnostic, et inclura dans le PPI les recommandations utiles sur ce sujet :

- Synthèse des études déjà menées sur la collectivité
- Pertinence de chaque EnR en fonction des besoins
- Contraintes techniques et réglementaires associées (zone PPA, sous ABF...)
- Zones de développement potentiel d'un réseau de chaleur
- Synthèse des préconisations EnR par bâtiment

## La place des réseaux de chaleur dans la démarche ACTEE-SYDEFI

Le développement des réseaux de chaleur est une priorité de l'Etat et de l'ADEME, qui a missionné AMORCE et le CEREMA pour la sensibilisation des communes de plus de 10 000 habitants. Nous travaillons actuellement avec les acteurs (CEREMA, Atlanbois) pour initier des études de faisabilité de réseaux, sur toutes les communes concernées sur lesquelles une zone intéressante est identifiée. Cela concerne autant de très petites communes pour relier 2 à 5 bâtiments communaux, ou pour des projets de réseaux urbains plus denses.

Ce travail cible une vingtaine de projet, pour un cumul de 35 GWh livrés/an.

Notre démarche SYDEFI s'inscrit dans ce double enjeu : massifier la rénovation énergétique du patrimoine public tout en développant les EnR et les réseaux de chaleur notamment (mutualisation de moyens de productions). L'intérêt de cette démarche systémique est de résoudre la contrainte actuelle de miser sur le développement des réseaux pour des zones denses énergétiquement mais qui, dans futur, verront une densité thermique chuter sans pour autant pouvoir s'étendre et se densifier comme dans les grandes villes/agglomérations. L'enjeu est de pouvoir anticiper les besoins futurs d'emblée, et de proposer le réseau si la pertinence technique et économique sur ces futurs besoins est avérée.

Enfin, la mutualisation des actions envisagée dans ACTEE contribue parfaitement à cet enjeu : le développement des réseaux contribue en effet à mutualiser les opérations publiques/privées sur un calendrier partagé et dans une démarche globale de réduction des besoins, des émissions de GES, et de montage économique innovant (pour les petites communes). Sur ce dernier aspect, le SYDELA réfléchit actuellement à l'ingénierie financière qu'il serait possible de mettre en œuvre pour que ces projets couplant rénovation et réseau de chaleur puissent aboutir (subventions/maitrise d'ouvrage déléguée/transfert de compétences, etc.).

### 3. Atelier de priorisation et

#### 4. Investigations sur le patrimoine prioritaire

L'atelier de priorisation clôture la partie « diagnostic » de la démarche. L'objectif est d'entamer la phase d'investigations suivante en identifiant les bâtiments jugés prioritaires par les acteurs de la démarche (élus/services).

En effet, le SYDELA tient à ce que la méthode soit partagée pour rapidement mettre en œuvre la phase d'études qui permettra, dès que possible, de proposer des actions de rénovation sur les sites les plus contraints (consommation/charges/réglementation).

Etant donné le nombre de communes engagées, l'étude de chaque bâtiment jugé « intéressant » conduirait à un nombre de missions bien trop élevé. Aussi, l'enjeu ne sera pas d'avoir des propositions mais de les prioriser et de n'en traiter qu'une partie. Notre proposition est donc la suivante :

- Démarche collective animée par le SYDELA et un prestataire spécialisé dans l'accompagnement des collectivités (sur les PCAET par exemple), selon une méthode d'animation à définir.
- Potentiel maximum défini au stade de la candidature (moyenne / EPCI) :
  - o 1 audit énergétique en moyenne par commune + 2 par EPCI.
  - o 5 diagnostics d'usages par EPCI
  - o 5 études de changement des chaudières gaz/fioul par EPCI

Il s'agit d'une enveloppe maximale, déterminée à la fois pour permettre d'investiguer suffisamment de bâtiments, en fonction du besoin du bâtiment (l'audit n'est pas toujours le plus pertinent ou la demande de la collectivité), et des contraintes administratives et techniques qui vont apparaître (masse d'études à lancée, gestion d'un groupement de commandes, recrutement des BE et délai de réalisation sur chaque EPCI).

La collectivité restera libre de ses actions (nous ne formalisons pas un engagement contractuel de réaliser une étude/prestation), mais nous comptons sur la démarche d'animation collective pour que toutes les communes s'emparent de l'opportunité. Les échanges en amont de la candidature avec les

territoires révèlent une forte demande sur les études, preuve de l'engagement des communes et EPCI sur le sujet.

### 5. Etablissement d'un Plan Pluriannuel d'Investissements

Cette étape vise à apporter une feuille de route concrète aux élus pour le reste de leur mandat, pragmatique et concertée. La démarche SYDEFI ne sera validée que si nous réussissons à concrétiser les premières actions à la suite de la rédaction du PPI, en évitant une inertie souvent constatée au niveau des PCAET à la suite de la rédaction des plans d'action.

Point de vigilance : notre « PPI » sera à la fois un plan d'investissements et d'actions. Les investissements viseront les travaux identifiés, quantifiés et planifiés. Cela peut concerner 1 ou 2 bâtiments de la collectivité, mais il est rare que celles-ci puissent en engager davantage. Notre objectif est donc de planifier ces travaux et de les accompagner, mais également d'écrire la feuille de route des actions à mettre en œuvre sur les autres bâtiments : études, notes d'opportunités, diagnostics.... Ces études viseront des projets de rénovation post-2022, et jusqu'à la fin du mandat (peu de projets d'envergure sont engagés sur les 2 dernières années d'un mandat).

La réflexion s'appuiera sur un atelier de concertation et de réflexion collective, dont l'animation pourra être déléguée à un prestataire disposant de l'expérience et des outils nécessaires à ce type d'exercice. Nous devons donc dans le PPI distinguer et combiner ces 2 objectifs :

- Planification des investissements sur les projets connus et identifiés sur les 2 à 3 prochaines années
- Planification des actions (études/investigations/adhésion CEP, etc.) à mener pour la planification des travaux sur la seconde partie du mandat, y compris les actions collectives (groupements de commandes, etc.). Ces actions engendrent des coûts qu'il faut également prévoir et budgéter.



## Annexe 2 : Budget prévisionnel

Rôle du membre	Coordonnateur	Porteur de projet 2	Porteur de projet 3	Porteur de projet 4	Porteur de projet 5	Porteur de projet 6	Porteur de projet	Porteur de projet	Porteur de projet
<b>Nom</b>	SYDELA	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	CC Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon
Commentaire									
<b>Lot 1 - Ressources humaines - Economies de flux</b>	SYDELA	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	CC Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon
<b>Economies de flux</b>	<i>Econome de Flux</i>								
Salaire annuel (€/an)	43 920,31 €								
Nombre de mois en poste	15								
Action Lot 1 - Coût global	54 900,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible	27 450,19 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée	<b>20 000,00 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commentaires									
<b>Economies de flux</b>	<i>Econome de Flux</i>								
Salaire annuel (€/an)	42 149,84 €								
Nombre de mois en poste	16								
Action Lot 1 - Coût global	56 199,79 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible	28 099,89 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée	<b>20 000,00 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commentaires									
<b>Economies de flux</b>	<i>Econome de Flux</i>								
Salaire annuel (€/an)	46 000,00 €								
Nombre de mois en poste	28								
Action Lot 1 - Coût global	107 333,33 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible	53 666,67 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée	<b>44 569,00 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commentaires	<i>ajout de 2500 € issus de prestations intellectuelles suite à Note technique du 27/03/2023</i>								
<b>Nombre d'ETP pour le groupement</b>		<b>3</b>							
<b>Lot 1 - Ressources humaines - Prestations intellectuelles</b>	SYDELA	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	CC Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon
<b>AMO</b>	<i>Animation des ateliers SYDEFI</i>								
Nombre d'études programmées en 2021									
Nombre d'études programmées en 2022	1								
Nombre d'études programmées en 2023									
Nombre total d'études	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût unitaire	57 959,39 €								
Action Lot 1 - Coût global	57 959,39 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE éligible	28 979,70 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée	<b>27 500,00 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commentaires	<i>baisse de 2500 € (vers lot 1- RH) suite à Note technique du 27/03/2023</i>								
<b>Lot 1 - Coût global par membre</b>	276 393 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre</b>	<b>112 069 €</b>	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Lot 1 - Total des coûts pour le groupement</b>	276 393 €								
<b>Lot 1 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement</b>	<b>112 069 €</b>								
			Taux d'aide 50%	Plafond par membre 90 000 €					

Lot 2 - Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	SYDELA	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	CC Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon
Equipements de mesure et de télérelève	<i>Outil à préciser</i>		<i>Outil à préciser</i>	<i>Outil à préciser</i>		<i>Outil à préciser</i>	<i>Outil à préciser</i>	<i>Outil à préciser</i>	<i>Outil à préciser</i>
Nombre	1		1	1		1	1	1	1
Coût unitaire	10 731,00 €		6 500,00 €	7 000,00 €		2 000,00 €	4 150,00 €		3 388,00 €
Action Lot 2 - Coût global	10 731,00 €	- €	6 500,00 €	7 000,00 €	- €	2 000,00 €	4 150,00 €	- €	3 388,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	5 365,50 €	- €	3 250,00 €	3 500,00 €	- €	1 000,00 €	2 075,00 €	- €	1 694,00 €
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	<b>5 365,50 €</b>	- €	<b>3 250,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	- €	<b>1 000,00 €</b>	<b>2 075,00 €</b>	- €	<b>1 694,00 €</b>
Commentaires									
Equipements d'affichage des consommations et d'information									
Nombre									
Coût unitaire									
Action Lot 2 - Coût global	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Commentaires									
Lot 2 - Coût global par membre	10 731 €	- €	6 500 €	7 000 €	- €	2 000 €	4 150 €	- €	3 388 €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	<b>5 366 €</b>	- €	<b>3 250 €</b>	<b>3 500 €</b>	- €	<b>1 000 €</b>	<b>2 075 €</b>	- €	<b>1 694 €</b>
Lot 2 - Total des coûts pour le groupement	33 769 €								
Lot 2 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	<b>16 885 €</b>								
			Taux d'aide	Plafond par membre					
			50%	30 000 €					



Lot 4 - Maîtrise d'œuvre	SYDELA	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	CC Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon
[TYPE D'ETUDE]		<i>Etude à préciser</i>	<i>Etude à préciser</i>	<i>Etude à préciser</i>	<i>Etude à préciser</i>		<i>Etude à préciser</i>	<i>Etude à préciser</i>	<i>Etude à préciser</i>
Plafond selon cout global Lot 3 (hors bonus)		25 000,00 €	135 000,00 €	22 000,00 €	33 000,00 €		30 000,00 €	100 000,00 €	88 000,00 €
Action Lot 4 - Coût global		25 000,00 €	135 000,00 €	22 000,00 €	33 000,00 €		30 000,00 €	100 000,00 €	88 000,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE éligible	- €	25 000,00 €	135 000,00 €	22 000,00 €	33 000,00 €	- €	30 000,00 €	100 000,00 €	88 000,00 €
Action Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée		20 000,00 €	108 000,00 €	17 600,00 €	26 400,00 €	- €	24 000,00 €	80 000,00 €	70 400,00 €
Commentaires									
Lot 4 - Coût global par membre	- €	25 000 €	135 000 €	22 000 €	33 000 €	- €	30 000 €	100 000 €	88 000 €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	- €	20 000 €	108 000 €	17 600 €	26 400 €	- €	24 000 €	80 000 €	70 400 €
Lot 4 - Total des coûts pour le groupement	433 000 €								
Lot 4 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	346 400 €								
			Taux d'aide 30% du CG lot 3	Plafond par membre 250 000 €	Plafond/commune rurale - 3500 hab 30 000 € (2 bat min.)				
<b>Récapitulatifs</b>									
Récapitulatif par membre	SYDELA	CC Chateaubriant-Derval	COMPA	CC Région Blain	CC Nozay	Pornic Agglo	CC Sud Estuaire	CC Cap Atlantique	CC Estuaire et Sillon
Lot 1 - Coût global par membre	276 393 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Lot 2 - Coût global par membre	10 731 €	- €	6 500 €	7 000 €	- €	2 000 €	4 150 €	- €	3 388 €
Lot 3 - Coût global par membre	3 200 €	12 153 €	74 750 €	26 580 €	37 895 €	69 775 €	21 670 €	54 400 €	78 470 €
Lot 4 - Coût global par membre	- €	25 000 €	135 000 €	22 000 €	33 000 €	- €	30 000 €	100 000 €	88 000 €
Total - Coût global par membre	290 324 €	37 153 €	216 250 €	55 580 €	70 895 €	71 775 €	55 820 €	154 400 €	169 858 €
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre	112 069 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	5 366 €	- €	3 250 €	3 500 €	- €	1 000 €	2 075 €	- €	1 694 €
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre	1 600 €	6 077 €	37 375 €	13 290 €	18 948 €	34 888 €	10 835 €	27 200 €	39 235 €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	- €	20 000 €	108 000 €	17 600 €	26 400 €	- €	24 000 €	80 000 €	70 400 €
Total - Aide ACTEE sollicitée par membre	119 035 €	26 077 €	148 625 €	34 390 €	45 348 €	35 888 €	36 910 €	107 200 €	111 329 €
Récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet	Aide totale sollicitée							
Lot 1 Ressources humaines	276 393 €	112 069 €							
Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	33 769 €	16 885 €							
Lot 3 Etudes techniques	378 893 €	189 447 €							
Lot 4 Maîtrise d'œuvre	433 000 €	346 400 €							
Total des lots	1 122 055 €	664 800 €							

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT - DERVAL

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Châteaubriant - Derval se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à Châteaubriant, sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

	<i>Présent (e)</i>	<i>Absent (e) ou Excusé (e)</i>
<b>M. Elias AMIOUNI</b>	X	
<b>M. Rudy BOISSEAU</b>	X	
<b>Mme Catherine CIRON</b>	X	
<b>M. Sébastien CROSSOUARD</b>	X	
<b>M. Dominique DAVID</b>		X
<b>M. Bruno DEBRAY</b>	X	
<b>Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET</b>	X	
<b>M. Philippe DUGRAVOT</b>	X	
<b>M. Patrick GALIVEL</b>	X	
<b>Mme Marie-Pierre GUERIN</b>	X	
<b>M. Alain GUILLOIS</b>	X	
<b>M. Alain HUNAUT</b>	X	
<b>Mme Edith MARGUIN</b>	X	
<b>M. Jean-Luc MARSOLLIER</b>	X	

AR-Préfecture

044-200072726-20231207-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-12-2023

Publication le : 07-12-2023



Le Président,

Alain HUNAUT